

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
20/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 26

OBJET

RGPD

Renouvellement du contrat  
d'accompagnement à la  
protection des données avec  
Adico

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures et quinze minutes,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, M. PIOT, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, M. TORCHY, M. COPPIER, Mme LEGRAND, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, M. FOLLEAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- Mme GOURGUECHON, pouvoir donné à M. RENAUX
- Mme BUIGNET, pouvoir donné à M. TELLIEZ
- Mme SILVESTRE

**Secrétaires de séance :**

- Françoise ROUSSEL
- Jeannine GUYOT



**DELIBERATION N° 10**

**OBJET : RGPD – Renouvellement du contrat d’accompagnement à la protection des données avec Adico**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu la loi n° 78-17** du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés,

**Vu** le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Adopte le renouvellement du contrat d’accompagnement à la protection des données de l’ADICO comprenant :

- La désignation d’un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 1 290 €.

**ARTICLE 2 :** Autorise le Maire à signer le contrat d’accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l’ADICO.

**ARTICLE 3 :** Inscrit les crédits nécessaires au budget.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l’exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 26 juin 2023 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

